



DECISION N° 01/DA/FEICOM/DG DU

12 FEB 2026

Pour la fourniture triennale d'une police d'assurance automobile au FEICOM au titre des exercices 2026 - 2028

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N° 01/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA



LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE** Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°024/AONO/FEICOM/CIPM-CCCM-SPI/2025 du 24 octobre 2025 pour la fourniture triennale d'une police d'assurance automobile au FEICOM au titre des exercices 2025-2028 (en procédure d'urgence).

DECIDE:

Article 1er : La compagnie **AREA ASSURANCES S.A**, BP : 15 584 - Douala, Tél : (237) 33 43 81 94/33 43 81 97/ 33 43 82 32, Site Web : www.areaassurance.com / E-mail : area@areaassurance.com, est déclarée adjudicataire du Dossier d'Appel d'Offres cité supra, pour le montant de cent soixante-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent deux (178 899 102) FCFA CFA TTC. Elle compte exécuter le marché dans un délai de trois (03) ans à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2 : Le Responsable de ladite société d'assurance est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

12 FEB 2026

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATRC;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE